



RESEARCH ARTICLE

RESISTANCE AU CHANGEMENT CHEZ LES REVENDEURS DE DROGUES EN CÔTE D'IVOIRE  
RESISTANCE TO CHANGE AMONG DRUG DEALERS IN COTE D'IVOIRE

\*Bakary Ouattara

Assistant, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny-Cocody-Abidjan

ARTICLE INFO

**Article History:**

Received 21<sup>st</sup> February, 2018  
Received in revised form  
19<sup>th</sup> March, 2018  
Accepted 29<sup>th</sup> April, 2018  
Published online 30<sup>th</sup> May, 2018

**Key words:**

Resistance to Change,  
Economic Issue,  
Social Recognition,  
Uncertainty of Punishment,  
Drug Dealers.

ABSTRACT

This study aims to identify the factors of resistance to change among drug dealers in Côte d'Ivoire. Becker's economic theory of crime (1968) and Cusson's theory of social control (1983) validated the results of this study. The survey sites are Abidjan, Grand Bassam and Abengourou. 189 people were interviewed on the basis of a network sample. The survey of the actors of the traffic makes it possible to provide the following results: The financial advantages drawn, the low probability of arrest and condemnation and the social recognition offered constitute all elements to explain the persistence of the actors in the sales activities of drugs. Actions focused on increased political will, job creation and effective treatment of drug users could contribute to retraining dealers.

**\*Corresponding author:**

Copyright © 2018, Bakary Ouattara. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**Citation:** Bakary Ouattara. 2018. "Resistance au changement chez les revendeurs de drogues en côte d'ivoire resistance to change among drug dealers in cote d'ivoire", *International Journal of Current Research*, 10, (05), 69611-69618.

INTRODUCTION

L'accroissement du chômage en Côte d'ivoire a eu pour conséquence l'explosion du secteur informel. Dans la quête d'un travail, des individus semblent préférer l'illégalité. Ainsi, la vente de drogues ou la détention de fumoir de drogues qui fait partie de ces activités illicites ou criminelles constitue-elle un des secteurs les plus rentables. Pour comprendre les facteurs du trafic de drogues et les logiques des acteurs, plusieurs travaux ont été menés à ce sujet. Questionnés sur les raisons ayant entraîné leur choix de s'impliquer dans cette activité de vente de drogues, des jeunes ont fait émerger un mobile financier (Fafard, 2014). Pour les trafiquants, ce serait la seule façon de générer du profit tout en minimisant les risques d'être arrêtés. Selon l'auteur, le facteur dit « financier » d'implication dans des activités de trafic prends trois formes différentes. Il s'agit donc du fait de consommer gratuitement (une façon de "faire de l'argent" puisqu'ils n'en dépensaient pas en achat de drogue), de gagner réellement de l'argent brut et la difficulté à se trouver un emploi (besoin d'une source de revenus). Le trafic est donc un moyen sûr pour les jeunes de se faire de l'argent, pour sortir d'une situation socio-économique difficile étant donné leur non accès à des emplois légaux et

rémunérateurs (Ouattara, 2015). Boivin (2010) fait remarquer que le trafic des drogues illicites se distinguent toutefois des autres marchandises sous plusieurs égards. Outre l'illégalité des marchandises, les drogues illicites ne génèrent pas de bénéfices importants pour la sphère publique puisque la quasi-totalité des revenus revient plutôt aux trafiquants impliqués dans les différentes étapes de la filière. Pour Ben Lakhdar (2012), le marché mondial des drogues illicites a été estimé à 320 milliards de dollars en 2005. Le commerce international de substances illicites s'apparenterait alors à un indéniable secteur d'activité générateur de profit. Cependant, selon l'auteur, le trafic local, c'est-à-dire, le cas où on se situe plus bas dans l'échelle de "distribution", celui opérant non loin du consommateur final, se révèle moins profitable, moins lucratif (Boivin, 2010). De même, pour Duport (2016), activité illicite, souvent pratiquée par des personnes pour qui l'accès aux revenus légaux est devenu impossible, le trafic de drogues constitue une forme de redistribution des richesses. Toutefois, l'auteur estime que les recettes de cette économie lucrative sont loin de faire la prospérité de l'ensemble des acteurs impliqués dans ce commerce. Alors qu'une infime minorité à la tête des trafics bénéficie de l'essentiel des profits, les vendeurs de rue apparaissent comme des employés souvent

exploités et particulièrement vulnérables (Ben Lakhdar, 2012). Abondant dans le même sens, Esseki (2016) aborde la question du travail éducatif auprès des jeunes impliqués dans les réseaux de trafic de drogues. Prenant appui sur son écoute quotidienne de leurs paroles et sur son observation des mécanismes et modes de fonctionnement de ces réseaux, l'auteure réalise que les gains financiers engrangés, la recherche d'identité et de reconnaissance sociale acquis dans cette activité rendent sa tâche difficile. Selon Schiray (2001), le commerce de drogue est une opportunité de gains parmi d'autres. Mais, il a été particulièrement lucratif au cours de ces dernières décennies, avec la croissance de la consommation de ces produits. La redistribution des profits peut aussi y soutenir des secteurs importants d'une économie régionale ou des entreprises de l'économie officielle. Les milieux qui exploitent la consommation de drogues illicites et d'autres activités illégales font d'énormes profits (Zaluar, 2001). Schiray observe en outre, qu'à l'intérieur des réseaux mondiaux du crime organisé, ceux qui occupent une position stratégique dans le grand cartel des filières transnationales peuvent gagner beaucoup d'argent en peu de temps, du fait de l'absence des limites institutionnelles et par le recours à la violence dans le règlement des conflits. Ainsi, les narcotrafiants prospèrent-ils en exploitant l'activité dangereuse et souvent mortelle des petits dealers. Guez (2008) relève ainsi l'essor du trafic de drogues dans le nord mexicain depuis les années 1980. Pour lui, plus de 530 tonnes de cocaïnes en provenance d'Amérique du sud parviendraient aux États-Unis chaque année. L'économie de la drogue y occupe aujourd'hui directement des dizaines de milliers de personnes et un nombre incalculable de participants indirects, en raison de la circulation spectaculaire de revenus d'origine illégale. Des fonctionnaires de tous les niveaux, selon Guez, ne résistent pas aux possibilités d'enrichissement qui en résultent.

Prenant le cas colombien, Pécaut (2002) relève que les revenus tirés de la culture et du trafic de drogues par ce pays à la fin des années 1970 sont considérables. La Colombie est responsable de l'entrée de plus de 70% de la Cocaïne disponible sur le marché américain. Il en résulte alors une accumulation spectaculaire de revenus aux mains de réseaux de narcotrafiants (Boivin, 2010). De même, relevant le rôle de la drogue dans l'extension territoriale des FARC-EP en Colombie, Labrousse (2004) estime leurs ressources à 140 millions de dollars soit environ 75 milliards de FCFA. La moitié de cette somme provient de la drogue. L'extension considérable des cultures de coca dans les années 1990, a entraîné une augmentation sensible de leurs revenus tirés de la drogue. Selon l'auteur, l'ensemble des profits tirés aux différents niveaux de production et du commerce de la cocaïne et des opiacés sont estimés à environ 300 millions de dollars, soit environ 150 milliards de FCFA. Le continent africain n'échappe pas à cette économie de la drogue. La décennie 1980 marque un tournant dans l'intégration de l'Afrique subsaharienne dans l'économie des drogues illicites, (Perez et Laniel, 2004). Initialement continent de transit, l'Afrique devient aujourd'hui également une terre de production et de consommation. Le développement de la production, du trafic et de la consommation illicites de cannabis s'inscrit dans un contexte économique dégradé. La chute des prix des matières premières et les politiques de libéralisation des filières ont conduit à la quête de cultures alternatives. Comparant ainsi les revenus du cannabis avec ceux des principales cultures licites ivoiriennes, on arrive à la conclusion que le cannabis a une rentabilité exceptionnelle par rapport aux cultures licites.

Les revenus annuels générés par cette culture sont en moyenne de 4 600.000 francs CFA, soit 11 à 12 fois la valeur des besoins de base d'une famille entière (Perez, 1998). Au Maroc, selon Bordes et Labrousse (2004), la culture du cannabis représente la plus importante source de devises dans l'économie du pays. Les profits de la drogue sont à l'origine de réseaux de corruption et de clientélisme allant du village aux plus hauts niveaux des autorités de l'Etat (Rivelois, 2006). Selon le gouvernement marocain, qui pourtant la tolère, la contrebande représentait à la fin des années 1990, un chiffre d'affaires annuel de 3000 millions de dollars, et les pertes pour l'économie nationale s'élevaient à environ 1350 millions de dollars (Bordes, Labrousse, 2004). Les bénéfices accumulés par les grands trafiquants représentent environ 12 milliards de dollars. Selon ces auteurs, les profits générés par la production et surtout le trafic de gros de haschich sont d'une ampleur financière telle qu'ils permettent de nourrir la corruption. Antil (2012), retraçant le cheminement du trafic de drogues dans le sahel, relève que la cocaïne est l'un des produits qui génèrent le plus de valeur ajoutée: achetée entre 2000 et 3000 euros, soit environ 2 millions de francs CFA le kilogramme dans les zones de production, elle vaut 10.000 euros, soit environ 7 millions de FCFA dans les villes de la façade océanique ouest-africaine, 12.000 euros, soit environ 9 millions de FCFA, dans les capitales du sahel, 18.000 à 20.000 euros, soit environ 13 millions de FCFA dans les villes d'Afrique du nord et entre 30.000 et 45.000 euros, soit environ 30 millions de FCFA dans les villes européennes (Brouet, 1991). C'est pourquoi, Bissouma (2005) estime que le trafic illicite de drogue en n'en point douter est une activité économique intégrée, rationnelle et mondialisée. Il arrive à la conclusion que vu l'ampleur du phénomène et vu la frange de la population susceptible de s'adonner à cette activité criminelle, cela devrait préoccuper à plus d'un titre les autorités politiques, administratives, et surtout policières et judiciaires.

Cependant, ces structures (Police, gendarmerie, Douane), sensés lutter contre ce phénomène butent sur d'énormes obstacles. Ainsi, au-delà des travaux sur l'économie de la drogue, d'autres travaux ont été menés sur la faiblesse du contrôle social face au trafic illégal de drogues. Cohen (2005) relève l'impuissance des Etats face à des problèmes globaux tels que le blanchiment d'argent sale, le trafic de drogues ou le terrorisme. Pour lui, la manière dont les Etats et leurs dirigeants perçoivent ces menaces, le prix qu'ils sont prêts à payer pour lutter contre ces phénomènes, les dilemmes internes auxquels ils se heurtent les rendent vulnérables. Poursuivant ses propos, Cohen estime que certaines activités illicites sont même tolérées par des régimes démocratiques parce qu'elles leur fournissent des revenus substantiels. La lutte contre la drogue connaît des incohérences des autorités. Si la lutte paraît toujours difficile et ces résultats aussi relatifs, c'est que le trafic de drogues bénéficie de la complicité de nombreux Etats (Rivelois, 2006). Selon Adolfo (2008), les organisations criminelles surprennent par leur capacité de reproduction et par l'innovation permanente des méthodes utilisées pour accumuler du capital et défendre leurs intérêts. Prenant le cas Colombien, l'auteur estime que durant ces dernières décennies, le trafic illicite de drogues a supporté les actions de répression de l'Etat et les différentes stratégies anti-drogue déployées par les Etats-Unis dans la région andine. L'analyse des modes d'organisation, des tactiques et des actions déployées par les acteurs du trafic de drogues permet de comprendre l'inefficacité de la stratégie antidroque mise en place dans le pays (Akakpo, 2014).

Car, comme le souligne Botte (2004), la relation entre les réseaux criminels et les économies nationales et la forme de corruption prévalant dans tel ou tel pays dépendent étroitement de la nature de l'Etat et du rapport de forces qui s'établit entre les institutions étatiques et les réseaux de trafiquants. L'ampleur du trafic explique largement l'impossibilité, pour le pouvoir de tarir une source de revenu aussi considérable. D'une manière générale, il est impossible d'analyser le marché de la drogue sans prendre en compte l'intervention de l'Etat, car les modalités du fonctionnement de ce marché sont la conséquence de son action (système juridique, système de normes, politique répressive), (Marchant, 2016). En Côte d'Ivoire, le contrôle des grandes filières d'exploitation par lesquelles semble transiter la plus grande partie du cannabis destiné au marché international demeure entre les mains des élites politiques (Botte, 2004).

Poret (2006) tente d'expliquer l'échec des politiques répressives sévères mises en œuvre dans de nombreux pays, dont le but est de réduire la consommation par une répression de l'offre. Les politiques publiques répressives en matière de drogues illicites menées depuis le début des années 1980 dans de nombreux pays, visant principalement l'offre pour réduire l'usage, n'ont pas eu les résultats escomptés (Bisiou, 2016). Les modes d'organisation des trafiquants, les changements des stratégies et leurs capacités d'adaptation aux effets de cette répression expliquent cet échec des politiques publiques (Poret, 2006). Antil (2012), dans ce contexte, après avoir relevé la porosité des frontières ouest-africaines, estime que dans les pays d'Afrique du Nord traversés, ce trafic ne pourrait pas être organisé sans la protection de certains éléments des services de sécurité. Selon l'auteur, le convoyage de plusieurs tonnes de drogues sur un territoire ne peut être réalisé sans l'achat de protections locales notamment des forces de sécurité et certains cercles du pouvoir. Aussi, dans nombre des pays d'Afrique de l'ouest, il y a des preuves de plus en plus évidentes de connexions entre les dirigeants et les réseaux de trafics transnationaux (Valverde, 2004).

Ben Lakhdar et Tanvé (2013), suite à l'évaluation économique de la loi du 31 décembre 1970 qui prohibe l'usage et le trafic de stupéfiants en France, retiennent qu'elle ne conduit pas inexorablement vers une réduction de l'usage. Pour eux, la loi de 1970, interdisant la détention, l'usage et le trafic de stupéfiants n'a pas atteint ses objectifs. Il ressort de l'analyse que le coût de mise en œuvre de la loi est plus élevé que le phénomène qu'elle cherche à combattre. Dans cette logique de la faiblesse juridique, le cas ivoirien est patent avec la loi N°88-686 du 22 juillet 1988 portant répression du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants et substances psychotropes. Toutes les structures de lutte agissent conformément à cette loi et dans les dispositions du flagrant délit. Ainsi, l'administration de la preuve matérielle n'est-elle donc pas chose aisée et son absence profiterait-elle dans certains cas aux trafiquants. Beaucoup de toxicomanes qui fréquentent par exemple les fumoirs échappent à la justice du fait de l'absence d'une preuve matérielle. Car, les usagers n'hésitent pas à s'en débarrasser en cas d'intervention policière. Alors que, comme le fait remarquer Cusson (2000), la production et le commerce de drogues s'accroissent dans les "zones grises" de notre planète. Ces zones sont les territoires dans lesquels l'Etat ne parvient pas à imposer sa loi parce qu'il est trop faible ou trop désorganisé. Dans leur ensemble, les auteurs relèvent l'économie souterraine que sous-tendent le trafic illicite de drogues et les insuffisances du contrôle social formel dans la

lutte contre ce trafic. Toutefois, leurs analyses ne permettent pas de comprendre pourquoi les trafiquants se maintiennent dans cette activité malgré tout et en quoi les défaillances du contrôle social offre des opportunités aux trafiquants. En dépit de l'intérêt de ces études, celles portant sur les facteurs de résistances au changement chez les revendeurs de drogues restent à explorer. En effet, malgré l'adoption de la N°88-686 du 22 Juillet 1988, la création de différentes structures de lutte et la destruction des lieux de vente de drogues (fumoirs), la revente est toujours pratiquée. Elle persiste, les auteurs résistent et ne semblent pas être intimidés ni dissuadés. Pourquoi les revendeurs de drogues en Côte d'Ivoire résistent-ils au changement en dépit des actions de lutte contre ce phénomène ?

Cette étude a pour objectif d'identifier les facteurs de résistance au changement chez les revendeurs de drogues en Côte d'Ivoire. Au regard de cet objectif, nous formulons l'hypothèse suivante: La résistance au changement chez les revendeurs de drogues s'explique à la fois par le bénéfice financier et social obtenus dans l'activité, et la faible probabilité d'arrestation et de condamnation. L'étude s'inscrit dans deux modèles théoriques: Théorie économique du crime de Becker (1968) et Théorie du contrôle social de Cusson (1983). La théorie économique du crime note que les criminels agissent, eux, rationnellement dans les situations où les bénéfices surpassent la probabilité d'arrestation et de condamnation. Les criminels ne s'engagent dans le crime que si celui-ci paie, c'est-à-dire lorsque les bénéfices nets (les gains moins les coûts) qu'ils dégagent sont supérieurs aux bénéfices nets du travail légitime. Notre réflexion s'inscrit dans cette logique dans la mesure où les actions des acteurs sont guidées par le gain financier que rapporte l'activité qu'ils exercent et la valorisation de la réussite sociale quelque soit l'origine qui en découle. Dans la théorie du contrôle social, Cusson (2005) la définit comme l'ensemble des moyens spécifiquement utilisés par les hommes pour empêcher ou limiter le crime. L'ensemble des réponses au crime apportées par les pouvoirs publics et par la société civile structurent les choix des délinquants (Cusson, 1983). La diminution du contrôle social augmente alors la probabilité de passage à l'acte délictueux. Dans le cadre de la revente de drogue, le contrôle social dissuasif est très faible pour conduire les acteurs au désistement.

## METHODOLOGIE

### Sites et participants à l'enquête

L'étude a été réalisée dans trois localités de la Côte d'Ivoire à savoir Abidjan, Grand-Bassam et Abengourou. Ces localités n'ont pas été choisies de façon fortuite. Selon le rapport du CILAD (2016), ces zones font partie des localités les plus toxicomagènes et les plus réputées pour la vente de drogues. Pour l'année 2016, l'on a observé respectivement à 84, 20 et 15 fumoirs détruits dans ces zones avec 604, 35 et 23 personnes interpellées. Aussi, ces localités ont été choisies du fait de leurs caractéristiques et de leurs situations géographiques. Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire, a connu une croissance vertigineuse de sa population après la crise de 2002 avec une anomie généralisée d'où le développement d'activités illégales. Abengourou et Grand-Bassam, de par leurs proximités avec le Ghana, constituent des lieux de transit et de hauts trafics de drogues. Le choix donc de ces localités a permis d'obtenir des données d'opinions et diversifiées.

Dans le souci de mieux cerner l'objet d'étude, nous avons contacté et échangé avec plusieurs personnes issues de diverses structures et couches sociales susceptibles de nous éclairer: Acteurs de lutte contre la consommation et le trafic illicite de drogues, des personnes impliquées dans les activités de la vente et d'usage de drogues et des populations des trois localités. Ce sont donc ces différentes catégories de la population qui ont permis de constituer l'échantillon d'enquête. L'échantillonnage est non probabiliste et nous avons opté pour l'échantillonnage par réseaux. Cette méthode a permis de construire par le biais des réseaux un noyau des personnes impliquées dans la vente de drogues (dealers, gérants et propriétaires de fumoirs) auquel il a été ajouté les personnes ayant des informations sur l'activité (usagers de drogues, acteurs de lutte et population en générale). Au total, notre échantillon constitué de 189 individus est composé comme suit:

**Tableau 1. Répartition de l'échantillon de la population**

Catégories de la population	Effectifs	Pourcentages
Agents de la DPSD	09	4,76
Agents des autres structures de lutte	60	31,75
Dealers, propriétaires et gérants de fumoirs	20	10,58
Usagers de drogue	70	37,04
Population de façon générale	30	15,87
TOTAL	189	100

Source: Enquête, 2018

**Techniques de recherche:** Deux instruments ont été exploités pour collecter les données: Etude documentaire et l'entretien. Dans l'étude documentaire, nous avons eu recours aux écrits antérieurs relatifs à l'objet d'étude (ouvrages, articles, thèses, mémoires). Aussi, des registres de justice, d'activités du CILAD et des statistiques de saisie et d'interpellations ont-ils été consultés. Ce qui a permis de construire le problème et les théories afférentes à notre étude. L'entretien semi-directif axé sur l'histoire de vie des revendeurs de drogues et les facteurs de leur résistance, a permis de recueillir un ensemble d'informations relatives à l'objet d'étude par le biais des personnes pratiquant directement ou indirectement la vente de drogues. Il a aussi permis de rendre compte des perceptions du trafic de drogues par ces derniers. Au-delà de cet aspect, cet instrument a permis de nous imprégner des données d'opinions et témoignages de personnes ayant des connaissances sur le sujet.

**Méthodes d'analyse des données:** L'étude a eu recours à deux méthodes d'analyse des données: l'analyse qualitative et l'analyse quantitative. L'analyse qualitative a porté sur la qualité d'informations et a permis de comprendre les données de l'enquête (opinions, perceptions) et leurs significations. La démarche phénoménologique a donc été privilégiée. En outre, dans l'analyse quantitative, il s'est agi de traitement statistique des données. Cette analyse a permis d'expliquer le lien entre la résistance au changement chez les revendeurs de drogues et les facteurs de résistance (gain financier, reconnaissance sociale et faible probabilité de la peine).

## RESULTATS

Les résultats des investigations porteront sur les facteurs de résistance au changement chez les revendeurs de drogues. Ces variables explicatives de la persistance du trafic de drogues en Côte d'Ivoire se résument en trois facteurs: le gain financier, la reconnaissance sociale et le prestige engendrés par la revente

de drogue, et la faible probabilité d'arrestation et de condamnation. Cependant, avant la présentation de ces facteurs de résistance, quelques données statistiques faisant état de saisie de drogues et démantèlement de fumoirs en Côte d'Ivoire, seront mises en évidence. Ces données statistiques recueillies auprès du CILAD indiquent la persistance et la récurrence du trafic de drogues.

**Prévalence des drogues et fumoirs (Tableau 2 et 3):** Le tableau 2 présente les différentes quantités de drogues saisies au cours des trois dernières années. Il s'agit du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne. En effet, selon les données présentées par ce tableau, la quantité de drogues saisie par les structures de répression (Police, Gendarmerie, Douane) de 2014 à 2016 est de 13306, 901 Kg. Cette quantité est respectivement répartie suivant les années comme suite: 2014 (2909, 23 Kg), 2015 (4038,895 Kg) et 2016 (6358, 78 Kg). La CATT est la Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic mise en place à l'Aéroport International Félix Houphouët Boigny dans le cadre du Projet AIRCOP. Au regard de ces données, il est à signifier que la quantité de drogues saisie connaît une réelle hausse au fur et à mesure que les années se succèdent. Outre la quantité de drogues saisie, plusieurs fumoirs ont été démantelés par les structures de répression. Selon les informations présentées par le tableau 3, au total, 887 fumoirs ont été détruits par les structures de répression (Police, Gendarmerie, Douane). Ces données sont réparties de la manière suivante selon les années: 2014 (266 Fumoirs détruits), 2015 (444 Fumoirs détruits) et 2016 (177 Fumoirs détruits). Au regard de ce qui précède, avec une hausse constante des quantités de drogues saisies et de fumoirs détruits, il est à noter que cela démontre de l'abondance des produits sur le marché et de l'accroissement du trafic de drogues en Côte d'Ivoire. Malgré les efforts des agents de répression et d'autres structures, le commerce de drogues reste une réalité dans ce pays, d'où la persistance de cette activité. Cette résistance au changement s'explique par un certain nombre de facteurs.

**Facteurs de résistance au changement (Tableau 4):** Les raisons relevées par la plupart des enquêtés dans le tableau 4 pour expliquer la résistance au changement chez les revendeurs de drogues en Côte d'Ivoire sont:

- Les avantages financiers tirés de la revente de drogues
- Le prestige et la reconnaissance sociale offerts par la vente de drogue
- La faible probabilité d'arrestation et de condamnation.

Il ressort que les avantages financiers tirés de la vente de drogue est la cause principale de la persistance de l'activité chez les acteurs (56,08%). La faible probabilité d'arrestation et de condamnation (24,34%) ainsi que le prestige et la reconnaissance sociale offerts par l'activité (19,58%) expliquent également la résistance chez les revendeurs de drogues.

**Avantages financiers tirés de la revente de drogues:** L'attrait financier est le mobile le plus souvent évoqué pour le maintien dans l'activité de trafic de drogues. On pourrait affirmer aujourd'hui que la vente de drogues « nourrit son homme ». Plusieurs opportunités financières se développent dans le trafic de drogues. La croissance de la demande de drogues constitue un apport financier sans précédent et la rentabilité de l'activité est impressionnante. Cette activité se distingue par la persistance dans la vente et l'importance des

gains financiers existants. Ainsi, les gains engrangés attisent l'envie de prise de risques et la résistance à tous les obstacles. La vente de drogue n'a pas besoin d'un gros investissement pour le début. Il suffit seulement de mériter la confiance d'un fournisseur et tout démarre. Il suffit de faire quelques ventes pour intégrer le réseau. « *Aujourd'hui, avec cette activité, j'arrive à subvenir à mes besoins d'argent. Je gagne bien ma vie. Comment pourrais-je changer d'activités. On ne change pas une équipe qui gagne. Quand je fais par exemple une commande de 800.000 FCFA, je peux m'en sortir avec un bénéfice de 2 millions CFA environ. Tu vois que cette activité nourrit son homme* », nous fait remarquer **BD**, dealer à Abobo (Abidjan).

De ce qui précède, nous constatons que la vente de drogue est une activité hyper lucrative qui mérite d'énormes prises de risques. Elle génère de formidables profits et n'encourage pas les auteurs à envier d'autres types d'activités plus licites. C'est l'une des rares activités dans laquelle l'on arrive à un taux de bénéfice de 300 à 400%. Le milieu de la drogue est donc un domaine qui voit circuler de gros moyens financiers. Les propos suivants illustrent ce qui précède: « *Le trafic de drogues me donne tout. Si j'abandonne ça, je peux faire quoi encore pour maintenir mon rythme de vie actuel. Les autres activités, c'est trop "Tchêbê Tchêbê" (rentabilité lente) alors qu'avec la drogue c'est du "chap chap" (rapide), c'est comme loterie. C'est pourquoi les gens sautent-sautent mais le mouvement continue (l'activité perdue)* », déclare **FI**, propriétaire de fumoir à Grand-Bassam.

Le train de vie des dealers de drogue confirme la marge bénéficiaire dégagée par cette activité. Face donc à cette manne financière dégagée par le trafic de drogue, l'on comprend aisément les prises de risques des acteurs quelques soient les sanctions encourues. Ces propos sont confirmés par **KM**, dealer à Abengourou. « *Les gens qui veulent arrêter la vente de drogues dans ce pays se fatiguent pour rien. C'est cette activité qui nous permet de tenir. C'est un business qui doit prospérer. Car ceux qui exercent dans ce business ne vont pas arrêter parce qu'ils y gagnent trop d'argent dans ça.* » Ainsi, à l'analyse des propos des enquêtés, il ressort que la dimension économique du trafic revêt un caractère important dans la persistance dans l'activité. On y rapporte bien plus que beaucoup d'activités légales ou illégales et cela en si peu de temps. D'où une raison valable de se maintenir dans cette activité et à résister à toute logique de changement.

**Faible probabilité d'arrestation et de condamnation:** La probabilité d'arrestation et d'emprisonnement sont des indicateurs de la certitude de la peine utilisés pour évaluer l'efficacité des mécanismes de la dissuasion générale sur les délinquants (Fillieule, 2001). L'existence d'une possibilité de sanction pénale provoque un effet dissuasif tant pour le délinquant potentiel que pour le délinquant qui est passé à l'acte. Nous faisons le constat que les initiatives prises par les différents intervenants (policiers, juges) renforcent souvent l'incertitude de la sanction. Il arrive que ces derniers contournent les lois soit en n'arrêtant pas, en ne déposant pas d'accusations, soit en se refusant à condamner des trafiquants reconnus coupables. Les policiers qui doivent arrêter les contrevenants afin que les juges aient l'occasion de les juger, sont souvent corrompus, rendant ainsi insuffisant le risque de dissuasion et d'arrestation des trafiquants. La corruption qui gangrène la lutte contre le trafic de drogues constitue une aubaine pour ces trafiquants, qui se livrent tranquillement à

leur activité. Il arrive que les agents de répression mettent la main sur des contrevenants à la législation sur les drogues. Mais, au lieu d'être jugés, des arrangements sont proposés, soit par les prévenus, soit par les acteurs de la lutte eux-mêmes. Ainsi, le trafiquant est-il purement et simplement relâché après qu'un accord soit trouvé sur la somme à payer.

Cette situation est bien décrite par **KR**, gérant de fumoir à Adjamé: « *Généralement, dans ce domaine, ce sont les consommateurs qui vont en prison. Nous, les gérants, quand on te prend, tu gères les policiers ou c'est ton babatchès qui va gérer et on te libère. Mais, ça ne va jamais loin. La plupart du temps c'est gérer en amont c'est-à-dire chaque jour ou chaque semaine, on donne des enveloppes aux différentes forces de l'ordre. Donc, le risque d'arrestation est vraiment réduit. On s'inquiète pas trop sur le côté de la police* ».

Comme on peut le noter, la faiblesse du contrôle social apparaît au niveau de la nature des transactions qui se font entre trafiquants et agents des forces de l'ordre. Tandis que certains s'adonnent à un contrôle rigoureux, d'autres collaborent avec les trafiquants en leur assurant une protection. Dans ce contexte, les quelques rares cas déférés devant le parquet sont souvent relâchés pour fautes de preuves ou dans des conditions floues. La loi N°88-686 du 22 Juillet 1988 réprime qu'en cas de flagrant délit, c'est-à-dire la détention alors qu'il est difficile de surprendre un trafiquant avec la drogue sur lui.

« *Nous sommes très souvent embarrassées avec les cas de drogues. Des individus sont toujours arrêtés dans les fumoirs et nous sont transférés. Mais, chaque prévenu doit être accompagné avec le corps de son délit. Et, ce n'est toujours pas le cas avec ceux arrêtés dans les fumoirs de drogues. Or, on ne peut pas d'emblée attester qu'une drogue trouvée dans un lieu appartient à une personne précise ou dire qu'une personne prise dans un fumoir est consommateur ou vendeur de drogue* » précise le juge **YH**, du tribunal du plateau.

Beaucoup de trafiquants échappent à la justice du fait de l'absence de preuve matérielle. Cette absence profite toujours aux trafiquants. Les trafiquants, suffisamment informés sur ces défaillances du contrôle social, se maintiennent dans cette activité et même s'y pérennisent. Car, les peines ne sont pas certaines, c'est - à-dire la probabilité n'est pas grande après un délit, d'être arrêté et sanctionné par le système judiciaire. La menace de sanction judiciaire n'est donc pas suffisante pour empêcher les trafiquants potentiels de passer à l'acte et ceux déjà imprégnés dans cette activité de s'y maintenir.

**Prestiges et reconnaissance sociale:** Le trafic illicite de drogues fait partie des moyens d'assouvissement des besoins sociaux et d'ascension sociale. La puissance financière générée par l'argent du trafic permet aux trafiquants d'avoir certains prestiges et reconnaissance sociale. Cette activité confère au trafiquant un pouvoir d'achat et une intégration sociale réussie et acceptée. Il acquiert un nouveau statut social valorisé et une dignité qui avait été noyée par la pauvreté. L'argent étant donc devenu le seul critère de valorisation et de reconnaissance sociale, ce qui importe est moins son mode d'acquisition mais plutôt la capacité d'acquisition. Dans ce contexte, les trafiquants sont aujourd'hui acceptés, intégrés et même cités comme exemples de réussites et respectés. « *Aujourd'hui, j'ai une autre image dans le quartier. J'ai retrouvé ma dignité. Je suis associé à toutes les activités du quartier ou même hors.*

**Tableau 2. Répartition des types de drogues saisies par les structures de répression (Police, Gendarmerie, Douane) de 2014 à 2016**

2014						
	Police	Gendarmerie	Douane	CATT	Total	
Cannabis (Kg)	1205,374	1660	32,2	0	2897,574	
Cocaïne (Kg)	0,532	0,03263	0	9,21	9,77463	
Héroïne (Kg)	1,508	0,27	0	0	1,778	
Total	1207,414	1660,30263	32,3	9,21	2909,226663	
2015						
Cannabis	Herbe (Kg)	2420	1370	230	0	4 020
	Haschich (Kg)	0,035	0	0	0	0,035
Cocaïne (Kg)	0,25	0,23	1,5	16,1	18,08	
Héroïne (Kg)	0,45	0,33	0	0	0,78	
Total	38120	1930	1730	1610	4038,895	
2016						
Cannabis	Herbe (Kg)	3204	2048	1055	0	6310
	Haschich (Kg)	0,080	0	0	0	0,080
Cocaïne (Kg)	0,275	0,185	30,256	17,397	48,11	
Héroïne (Kg)	0,34	0,245	0	0	0,59	
Total	3204,495	2048,43	1085,256	17,397	6358,78	
<b>TOTAL GENERAL</b>					13306,901 Kg	

Source: Comité Interministériel de Lutte Anti-drogue (CILAD), 2017

**Tableau 3. Répartition du nombre de fumeurs démantelés par les structures de répression (Police, Gendarmerie, Douane) de 2014 à 2016**

	Police	Gendarmerie	Douane	CATT	Total
2014					
Fumeurs détruits/démantelés	222	44	0	0	266
2015					
Fumeurs détruits/démantelés	403	41	0	0	444
2016					
Nombre de fumeurs détruits/démantelés	124	53	0	0	177
TOTAL					887

Source: Comité Interministériel de Lutte Anti-drogue (CILAD), 2017

**Tableau 4. Facteurs de résistance au changement chez les revendeurs de drogues**

Catégories	Acteurs de lutte		Revendeurs de drogues		Usagers de drogues		Population générale		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Facteurs de résistance										
Avantages financiers	45	65,22	08	40	38	54,28	15	50	106	56,08
Incertitude de la peine	09	13,05	05	25	22	31,43	10	33,33	46	24,34
Prestiges	15	21,73	07	35	10	14,29	05	16,67	37	19,58
Total	69	100	20	100	70	100	30	100	189	100

Source: Enquête, 2018

*Je compte et ma parole compte. Les gens m'écoutent beaucoup aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Donc, je fais tout pour maintenir ce statut et ce respect. Je ne vois pas une autre activité pouvant m'offrir ce privilège actuellement »,* confirme LL, propriétaire de fumoir à Marcory (Abidjan).

L'importance accordée à la possession de biens et de ressources contribue à adopter une nouvelle vision de notre société actuelle. L'incapacité de la société à fournir à ses membres les moyens d'accéder à ses aspirations, le conduit à se concentrer sur d'autres valeurs (société de consommation). Les individus ne peuvent donc pas réaliser leurs désirs personnes sans entrer en contradiction avec les normes et valeurs de la société. Dans cette perspective, les trafiquants paraissent mener une activité génératrice de revenus en adoptant des conduites déviantes, mais tolérées par la société. Ils abandonnent souvent activités d'occasion pour finalement opter pour un commerce plus juteux qui est la vente de drogues. Cette situation est bien décrite par AL, dealer à Abobo (Abidjan): « *J'étais coxer, je trainais à la gare d'Abobo. Lorsque je suis entré dans le mouvement (vente de drogues) je suis devenu le vieux-père. J'ai un gbonhi (groupe) qui me rend compte et me vénère presque parce que je suis*

*tout pour eux. Je réponds à leurs préoccupations. Tu vois que ce qui me permet d'avoir ces prestiges je ne peux pas laisser ça. Sinon, je serai réduit au néant. »*

A l'analyse de ces propos, il ressort que la vente de drogue donne à son auteur une certaine reconnaissance et acceptation sociale. Ayant pris goût aux honneurs et respect reçus de la part des populations acquises à la solde des trafiquants, ces derniers sont prêts à tout pour se maintenir dans cette activité et même la pérenniser. Aucune possibilité de reconversion n'est envisageable selon les trafiquants.

## DISCUSSION ET CONCLUSION

Cette étude a porté sur la résistance au changement chez les revendeurs de drogues en Côte d'Ivoire. L'objectif est d'identifier les facteurs à l'origine de la persistance dans cette activité de vente de drogues. Au regard de cet objectif, l'hypothèse suivante a été formulée: les avantages financiers tirés, la faible probabilité d'arrestation et de condamnation, et le prestige et la reconnaissance sociale offerts par la revente de drogues sont autant d'éléments qui expliquent la persistance de cette activité chez les auteurs. L'examen des résultats de l'étude indique que l'objectif et l'hypothèse ont été validés.

Ces trois variables explicatives influencent conjointement la persistance du trafic, car le choix de l'activité et d'y demeurer est d'abord lié aux avantages financiers. Les opportunités de profits financiers constituent autant d'éléments qui rendent difficile le désistement des trafiquants de drogues. Il ressort que ces derniers résistent moins aux ressources financières générées par le commerce de drogues. La pratique de cette activité permet d'acquérir une puissance financière, d'améliorer sa condition de vie voir son statut social. Dans ce contexte, ils choisissent une activité illégale qui leur procure beaucoup plus de gains par rapport à une activité légale. Mais, dans le même temps, la faible probabilité d'arrestation et de condamnation conforte le trafiquant dans son activité et aucune possibilité de changement n'est envisageable. La faiblesse du contrôle social joue un rôle important dans la persistance de cette activité. Car, du fait de la corruption dans laquelle baignent certains agents de lutte, peu d'arrestations et de condamnations sont opérées dans le domaine de la drogue. La probabilité qu'un trafiquant soit arrêté et sévèrement puni est quasi inexistante. La menace ou la certitude de la peine n'étant pas à l'ordre du jour alors aucun désistement n'est possible. Enfin, à ces deux variables, il faut ajouter le prestige et la reconnaissance sociale offerts par la vente de drogues. Les gains que génère la vente de drogues accroissent leur capital social. Cela lui voue donc un autre regard acceptable dans la société. Ainsi, la peur de perdre ces privilèges constituent autant d'éléments qui conduisent les trafiquants à se pérenniser dans la vente de drogues. Ces données renforcent les résultats des travaux portant de façon générale sur l'économie de la drogue. Nos résultats convergent vers un ensemble de travaux sur le choix de s'impliquer dans le trafic de drogues (Fafard, 2014, Bisiou, 2016). L'appât du gain financier constitue l'une des motivations pour s'engager dans le commerce de drogues. Ce trafic répond à plusieurs besoins d'ordre socio-économiques. Il permet à celui qui le pratique d'avoir gratuitement sa consommation s'il en consomme, d'engranger des sommes colossales brutes et d'avoir une reconnaissance sociale (Fafard, 2014). Bisiou (2016) révèle l'inefficacité des politiques publiques mises en place en matière de drogues illicites. La faiblesse du contrôle social constitue une source de motivation supplémentaire de s'engager dans la vente de drogues et d'y demeurer. Les résultats de ce point de vue, valident les deux théories de référence: la théorie économique du crime de Becker (1968) et la théorie du contrôle social de Cusson (1983). En termes de réponses face à la persistance du phénomène, il faut une réelle volonté politique, une moralisation de la vie publique et la création d'activités génératrices de revenus pour les jeunes. Les actions de l'Etat devraient ainsi être axées sur la prise en charge effective des usagers de drogues afin de réduire la demande. A long terme, cela pourrait entraîner une reconversion des trafiquants de drogues.

## REFERENCES

- Adolfo, L. A. C. 2008. *Les organisations du trafic de drogues en Colombie*, Cultures & Conflits [En ligne], Articles inédits, mis en ligne le 13 mars 2006, consulté le 31 janvier 2017. URL: <http://conflits.revues.org/1061>
- Akakpo, A. 2014. *Les organisations secrètes criminelles et le management par la terreur: Cas des réseaux de proxénétisme subsahariens*. Gestion et management. Université Paul Valéry- Montpellier III, Français.
- Antil, A. 2012. *Trafic de cocaïne au Sahel*, Études (Tome 417), 307-316.
- ARAUJO, R. 2001. *Trafic de drogues, économies illicites et société en Amazonie occidentale*, Revue internationale des sciences sociales. (n° 169), 493-499.
- Becker, G. S. 1968. *Crime and punishment: an economic approach*. Journal of political economy, vol 76, N°2, 169-217.
- Ben Lakhdar, C., Tanve M. 2013. *Évaluation économique de la loi du 31 décembre 1970 réprimant l'usage et le trafic de stupéfiants*, Psychotropes. (Vol. 19), 27-48.
- Ben Lakhdar, C. 2012. *L'économie du deal. Comprendre pour agir*, Les Cahiers Dynamiques (n° 56), 50-57.
- Bisiou, Y. 2016. *Deux siècles de politiques publiques des drogues*. Psychotropes, vol. 22, (2), 25-39.
- Bissouma, S. 2005. *L'industrie de la drogue, impact socio-économique. Mémoire de fin de formation des élèves commissaires de police* (non publié). Abidjan: Ecole Nationale de Police.
- Blok, A. 2001. *La mafia d'un village sicilien*, Ethnologie française. (Vol. 31), 61-67.
- Boivin, R. 2010. *Le monde à l'envers ? Vers une approche structurelle du trafic transnational de drogues illicites*, Déviance et Société (Vol. 34), 93-114
- Bordes, P. Labrousse, A. 2004. *Économie de la drogue et réseaux de corruption au Maroc*, Politique africaine (N° 93), 63-81.
- Botte, R. 2004. *Vers un État illégal-légal ?*, Politique africaine (N° 93), 7-20.
- Bourgeois, P. 2002. *Violence, respect et sexualité chez les revendeurs de crack portoricains d'East Harlem*, Revue européenne des migrations internationales, vol. 18. 55-76.
- Brouet, O. 1991. *Drogues et relations internationales, du phénomène de société à la narco diplomatie, questions au XXème siècle*. Bruxelles: complexe.
- Ciss, i. & toure, A. 2015. *Face aux drogues, les groupes saafi et maniwel du Sénégal*. Déviance et Société, vol. 39,(2), 209-224.
- Cohen, S. 2005. *Les États et les "nouveaux acteurs"* Politique internationale, n°107, printemps.
- Coppel, A. 2013. *Policiers contre dealers. Spirales de la violence*, Vacarme (N° 64), 50-62.
- Coppel, A. 2017. *Changements dans les politiques des drogues ?* Chimères, 91,(1). 7-11
- Cusson, M. (1983). *Le contrôle social du crime*. Paris: PUF. Collection Sociologies.
- Cusson, M. 2000. *La criminologie*. Paris: Hachette.
- Duport, C. 2016. *De l'argent facile*. Mouvements, 86, (2). 71-79.
- Esseki, K. 2012. *Le travail éducatif auprès du mineur impliqué dans le trafic*, Les Cahiers Dynamiques (n° 56), 58-67.
- Esseki, K. 2016. *Implication du mineur dans le trafic de cannabis: des postures et des outils pour améliorer le travail éducatif*. Nouvelle revue de psychosociologie, 21, (1), 49-62.
- Fafard, J. 2014. *Le trafic de drogue dans les écoles secondaires vu par les jeunes vendeurs* Université de Montréal École de criminologie Faculté des Arts et Sciences.
- Filieule, R. 2001. *Sociologie de la délinquance*. Paris: PUF.
- Geffray, C. 2001. *Brésil: le trafic de drogues dans l'État fédéré du Rondônia*, Revue internationale des sciences sociales (n° 169), 485-492.
- Guez, S. 2008. *La frontière et au-delà. Une enquête ethnographique sur le narcotrafic à Ciudad Juárez (Mexique) et El Paso (Etats-Unis)*, Cultures & Conflits, N°72, 13-29



- Kopp, P., Ben Lakhdar, C. Perez, R. 2016. *Cannabis: réguler le marché pour sortir de l'impasse (synthèse)*. Journal du droit des jeunes, 354-355.
- Labrousse, A. 2004. *Colombie: le rôle de la drogue dans l'extension territoriale des FARC-EP (1978-2002)*, Hérodote (N°112), 27-48
- Lakhdar, B.C. 2007. *Le trafic de cannabis en France: Estimation des gains des dealers afin d'apprécier le potentiel de blanchissement*. Paris: Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanes.
- Leger, N. 2017. *Face aux ténèbres: Les écrivains sur les territoires du narcotrafic*. Esprit, février, (2), 65-71
- Loi n°88-686 du 22 Juillet 1988, portant répression du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants, des substances psychotropes et des substances vénéneuses.
- Marchant, A. 2016. *L'État, la drogue et le « complot » en France: de la French Connection à l'îlot Chalon, des années 1960 aux années 1980*. L'Homme et la société, 199, (1), 173-194
- Muti, G. 2004. *Mafias et trafics de drogue: le cas exemplaire de Cosa Nostra sicilienne*, Hérodote (N°112), 157-177.
- Ouattara, B. 2017. *Les fumoirs de drogues à Abidjan: Organisation et fonctionnement*, Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines. N° 36. Tome 2. 100-117.
- Ouattara, B. and Kouakou, F. 2017. *Corruption policière et activités de vente de drogues dans les fumoirs à Abidjan*, Revue Africaine de Criminologie N°20. 51-61.
- Ouattara, B. 2014. *Consommation de drogues et activités délictuelles des "microbes" à Abobo*. Revue Africaine de Criminologie, N° 15, 53-67
- Ouattara, B. 2015. *Problématique de la lutte contre la consommation de drogues dans les fumoirs à Abidjan*. Thèse de doctorat Unique, option sociologie criminelle (non publiée). UFR Criminologie, Abidjan: Université Félix Houphouët Boigny.
- Pecaut, D. (2002). *Trafic de drogue et violence en Colombie*, Cultures & Conflits [En ligne], 03 | automne 1991, mis en ligne le 31 décembre 2002, consulté le 30 septembre 2016. URL: <http://conflits.revues.org/117>; DOI: 10.4000/conflits.117
- Perez, P. and Laniel, L. 2004. *Croissance et... croissance de l'économie du cannabis en Afrique subsaharienne (1980-2000)*, Hérodote (N°112), 122-138.
- Perez, P. 1998. *Quel est le poids du facteur agricole dans le phénomène des drogues en Afrique ? Les drogues en Afrique subsaharienne*. Observatoire Géopolitique des Drogues (OGD). Paris: Karthala.
- Poret, S. 2006. *L'impact des politiques répressives sur l'offre de drogues illicites. Une revue de la littérature théorique*, Revue économique (Vol. 57), 1065-1091.
- Rivelois, J. 2006. *Réseaux légaux et criminels transnationaux*. In cahiers des Amériques Latines. Institut de Recherche pour le développement, UR029/Centre de Recherche et de Documentation sur l'Amérique Latine (CREDAL).
- Roudaut, M. 2010. *Chapitre VI. Drogues: un marché global*. Dans M. Roudaut, *Marchés criminels: Un acteur global*. Paris: Presses Universitaires de France. 173-213
- Schiray, M. 2001. *Introduction: trafic de drogues, organisations criminelles et politiques publiques de contrôle*, Revue internationale des sciences sociales (n° 169), 389-396
- Slingeneyer, T., Kaminski, D. 2007. *Malaise dans la pénalisation: le ministère public face aux usages de drogues*, Déviance et Société (Vol. 31), 107-127.
- Valverde, B. 2004. *Le trafic illicite d'armes légères « Criminalité organisée »* DESS de Géopolitique. Ecole Normale Supérieure Panthéon-Sorbonne. Université Paris I.
- Vargas, J. D., Misse, M. 2008. *L'évolution de la consommation et du trafic de drogues illicites à Rio de Janeiro*, Déviance et Société (Vol. 32), 377-391.
- Zaluar, A. 2001. *Le projet most: transformations économiques et sociales liées au problème international des drogues*, Revue internationale des sciences sociales (n° 169), 385-388.
- Zaluar, A. 2001. *Violence à Rio de Janeiro: styles de loisirs, de consommation et de trafic de la drogue*, Revue internationale des sciences sociales (n° 169), 407-417.

\*\*\*\*\*